BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1147

82 – TARN-ET-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTAUBAN

Ventes et cessions

794 083 675 RCS Montauban.
TIPOL.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 601000.00 EUR.
Adresse : 2, Place Alfred Marty, 82000 Montauban.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTAUBAN du 09/07/2021 : La société SAPHIR, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé à MONTAUBAN (82) 2 place Alfred Marty, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONTAUBAN sous le numéro 488 819 988, et la société TIPOL, société par actions simplifiée au capital de 601 000 euros, dont le siège social est 2 place Alfred Marty 82000 MONTAUBAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONTAUBAN sous le numéro 794 083 675 ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société SAPHIR par la société TIPOL. La société SAPHIR ferait apport à la société TIPOL de la totalité de son actif, soit 753 146 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 342 466 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 410 680 euros. La société TIPOL détenant la totalité des 1 000 actions composant le capital social de la société SAPHIR, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions SAPHIR par TIPOL un mali de fusion de 825 639 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2021 d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par SAPHIR depuis le 1er janvier 2021 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par TIPOL. La société SAPHIR sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 30 septembre 2021. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de MONTAUBAN au nom des deux sociétés le 05/08/2021..